



Retour en algerie pour regroupement familial

Par **chela13**, le **07/04/2011** à **07:12**

Bonjour,

je suis une jeune femme de 26 ans en situation irrégulière en France depuis 2009, je me suis mariée à Paris en 2010, mon mari qui est algérien avec une carte de 10 ans a déposé un regroupement familial sur place mais malheureusement n'a pas reçu un refus après 10 mois d'attente, la préfecture de Paris me demande de retourner en Algérie pour refaire mon regroupement familial. SVP aidez-moi à savoir ce que je retourne en Algérie sans risque de revenir ou bien si je prend un avocat ici à Paris. Merci de me répondre sœur et frères

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **08:06**

Votre mari remplit-il les conditions du regroupement familial ?

Par **chela13**, le **07/04/2011** à **08:21**

Bjr mimi d'abord je vous remercie de votre réponse franchement je suis complètement bouleversée, oui mon mari remplit toutes les conditions du regroupement familial il est en CDI depuis 2006 il touche bien sa vie et en vient d'avoir un HLM de 60m². Mais le seul problème qui me fait peur de retourner c'est que j'ai déjà eu un quitte de territoire français en 2008. Est-ce que je vais pas avoir de problème de refaire mon regroupement en Algérie. Merci d'avance